

The AU's Common African Agro-Parks (CAAPs) as a vehicle for Africa's economic transformation



Joint Declaration of the African Union Stakeholders on mobilizing partnership for implementing the Common African Agro-Parks Programme

The African Union Members States, the Regional Economic Communities, the United Nations (FAO, UNIDO, ECA), and Development Partners attending the Side-Event on Financing the establishment of the Common African Agro-Parks (CAAPs), organized during the AU Summit on Industrialization and Economic Diversification, 20-25 November 2022, Niamey, Niger, with the theme: “*The Common African Agro-Parks (CAAPs) as a vehicle for attracting private investments in establishing transboundary mega agro-industrial hubs on the continent*”, within the framework of the Comprehensive African Agricultural Development Programme (CAADP) and the African Union (AU) Agenda 2063, underscore the following:

Cognisant of the great opportunity that Africa has to unleash its agriculture potential to towards a global export powerhouse of agricultural commodities and products. This contrasts with the current situation whereas Africa has been experiencing a mounting agricultural trade deficit and highly vulnerable to external shocks during the past years.

Cognisant of the current international context characterized by the disruption of the supply chains during and post the COVID-19 pandemic, in particular of basic commodities, which has further been aggravated by the impact of the crisis in Ukraine on some essential food commodities such as wheat and sunflower oil, as well as key products such as fertilisers.

Acknowledge the great efforts of the continent, through the African Union, in setting up development agendas and frameworks such as the AU Agenda 2063 and the Comprehensive African Agriculture Development Programme (CAADP) to guide bold actions for the continent's agricultural development.

Cognisant of the strong need of the continent to address the paradox of importing food commodities valued at \$ 80 billion per year while having about 60 per cent the world's uncultivated fertile land and a workforce that will become the world's largest youth population by 2030.

Cognisant of the role that agro-industrialization plays in providing a stepping-stone to modern manufacturing and industrialization of African Agriculture. The African agricultural sector is currently dominated by 62% traditional farming systems in contrast to the global agriculture systems composed of more integrated and modernized farming, accompanied with sophisticated processing, logistics, retail, and input supply.

Acknowledge that the Common African Agro-Parks Programme (CAAPs) was initiated as one of the concrete initiatives of the African Union to drive the continent towards achieving the CAADP Malabo commitments, in particular the one on "tripling Intra-African trade for agricultural commodities and services" within the context of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), the Accelerated Industrial Development for Africa (AIDA), the Boosting Intra-African Trade (BIAT), the Program for infrastructure development in Africa (PIDA), and the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP).

Commend the ambitions of the CAAPs as a mega-initiative of the African Union to create regional agro-industrial hubs and food corridors that will respond to the continent's demand for interventions aimed at: (i) increasing the supply of locally produced agricultural goods, (ii) reversing projections on African food imports and (iii) value-added processing of agricultural products to boost intra-African trade and investment.

Acknowledge that the emerging agro-industrialization process in Africa has a pivotal role to play in the sustainable growth of countries through fostering the broader industrialization required to meet the SDGs, in particular, SDG (1) No Poverty, (2) Zero Hunger, (3) Good Health and Well-being, (8) Decent Work and Economic Growth, (9) Industry, Innovation and Infrastructure, (12) Responsible Consumption and Production, (13) Climate Action, and (17) Partnerships for the Goals. The 2030 Agenda for Sustainable Development recognizes the importance of inclusive and sustainable industrialization in meeting urgent development challenges.

Commend the commitment of African Ministers of agriculture, through the AU Specialized Technical Committee (STC), and other stakeholders. To have a convergence on the Common African Agro-Parks (CAAPs) as one of the most promising means to vastly improve the competitiveness of African industries and enterprises by achieving economies of scale, promoting local processing and value addition of agricultural products, and availing employment to a larger part of the African youth population.

Acknowledge the Resolutions adopted during the Third (3rd) Ordinary Session of the Specialized Technical Committee (STC) on Agriculture, Rural Development, Water and Environment, held on the 21-25 October 2019, in Addis Ababa, Ethiopia, at which African Ministers had widely discussed the benefits of agro-industrialization to the continent resolved: to ADOPT the CAAPs as a programme contributing to the implementation of the AfCFTA; to ADOPT rice, maize, cassava and yam, livestock (cattle, sheep, goat, pig, poultry), fisheries and horticulture as key strategic agricultural commodities for the implementation of the CAAPs; to SUPPORT the AU Commission in implementing the First Phase of the Preliminary Study, Planning and Design of the CAAPs; and to REQUEST the Commission to identify key partners who can collaborate and jointly mobilize necessary financial and technical resources for CAAPs implementation.

Further Acknowledge the Resolutions of the Fourth (4TH) Ordinary Session of the Specialized Technical Committee (STC) on Agriculture, Rural Development, Water and Environment, held in December 2021, in which African Ministers discussed again and: COMMITTED to support the sensitization and leadership engagement activities on the CAAPs by engaging with fellow Ministers in charge of Finance and Trade in their respective countries; URGED the members of the STC Bureau to support the leadership engagement and advocacy missions organized for the High-Ranking Experts/Emissaries who will be charged and assigned to carry out missions to African Heads of State and High Profile Investors to promote the CAAPs; REQUESTED the AUC to continue with its resource mobilization efforts to avail adequate resources for the successful implementation of the planned activities; FURTHER REQUESTED the AU Commission to develop criteria to assess member states eligibility to host a demonstration project of the CAAPs.

Recall the launch of the operational phase of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) in July 2019 in Niamey, which concomitant with the CAAPs, with the aim to create a single continental market for goods and services, with free movement of businesspersons and investments, and thus pave the way for accelerating intra-African trade through better harmonization and coordination of trade liberalization and facilitation and instruments across Africa.

Recognize that the pursuit of the common goals of Africa on accelerated agricultural growth and transformation for shared prosperity and improved livelihoods in Africa shall not be an option, but rather, be vital to unleashing Africa's development potential and effective sovereignty.

And hereby:

First). **Commit** to joint efforts to support the African Union during the first phase of implementing the CAAPs, for initiating at least ten (10) CAAPs Demonstration Projects by 2025, in line with the approved criteria of the CAAPs Demonstration Projects, building on lessons learnt from the Zambia-Zimbabwe Agro-Park as a pilot CAAP.

- Second). **Commit** to support the AU in implementing recurrent activities of the CAAPs Demonstration projects by: i) supporting selected governments to produce a pre-feasibility study in the selected high agriculture productivity areas with a potential for agribusiness development for the projects; ii) preparing a standard master plan for the CAAPs Demonstrations projects; iii) establishing and building the capacity of a special purpose vehicle to lead the CAAPs Demonstrations projects; iv) facilitating multi-stakeholder engagement, and v) mobilizing further resources and investment promotion activities for the development of the CAAPs Demonstrations projects.
- Third). **Call upon** the AU Commission, the AU Development Agencies, and the Regional Economic Communities (RECs) to provide a coordination role in establishing the necessary implementation and partnership arrangements with necessary crossborder trade policy measures, at national and regional levels in support of the processes of establishing the CAAPs.
- Fourth). **Call upon** the AU Commission, the AU Development Agencies, and the Regional Economic Communities (RECs) to engage with African private sector investors, African business personalities and African governments to stimulate private and public investment in the agro-industries in a way to unleash the existing strong potential of the African capital market, such as pension funds, sovereign wealth funds, and private equity funds.
- Fifth). **Call upon** development partners to commit financial support to the African Union in leading the required inclusive processes involving the Ministries of Trade and Industry, of Finance, of Agriculture, of Lands and Natural Resources, Private Investors and the Diasporas, and the academia and research institutions, the financial institutions, amongst others, to establish a vibrant platform that will fast-track the establishment of the Common African Agro-Parks.

Programme commun des agro-parcs africains (CAAP) de l'UA comme vecteur de la transformation économique de l'Afrique



Déclaration conjointe des parties prenantes de l'Union africaine sur la mobilisation du partenariat pour la mise en œuvre du programme commun des agro-parcs africains

Les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les Nations Unies (FAO, ONUDI, CEA) et les partenaires de développement participant à l'événement parallèle sur le financement de la création des parcs agro-industriels africains communs (CAAP), organisé pendant le Sommet de l'UA sur l'industrialisation et la diversification économique, du 20 au 25 novembre 2022, à Niamey, au Niger, sur le thème : « *Les Agro-Parcs africains communs (CAAP) en tant que vecteur pour attirer les investissements privés dans le cadre de la création de méga-pôles agro-industriels transfrontaliers sur le continent* », dans le cadre du Proprogramme détaillé du Développement de l'Agriculture africaine (PDDAA) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), déclarent ce qui suit :

Conscients de la grande opportunité qu'a l'Afrique de libérer son potentiel agricole pour devenir une puissance exportatrice mondiale de produits agricoles. Cela contraste avec la situation actuelle, où l'Afrique a connu un déficit commercial agricole croissant et une grande vulnérabilité aux chocs extérieurs au cours des dernières années.

Conscients du contexte international actuel caractérisé par la perturbation des chaînes d'approvisionnement pendant et après la pandémie de Covid-19, en particulier pour les produits de base, qui a été aggravé par l'impact de la crise en Ukraine sur certains produits alimentaires

essentiels tels que le blé et l'huile de tournesol, ainsi que sur des produits clés tels que les engrais.

Reconnaisant les efforts considérables déployés par le continent, par l'intermédiaire de l'Union africaine, pour mettre en place des programmes et des cadres de développement tels que l'Agenda 2063 de l'UA et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) afin de guider des actions audacieuses pour le développement agricole du continent..

Conscients de la nécessité impérieuse pour le continent d'aborder le paradoxe de l'importation de denrées alimentaires d'une valeur de 80 milliards de dollars par an, alors qu'il possède environ 60 % des terres fertiles non cultivées du monde et une main-d'œuvre qui deviendra la plus grande population jeune du monde d'ici à 2030.

Conscients du rôle que joue l'agro-industrialisation en tant que tremplin vers la fabrication moderne et l'industrialisation de l'agriculture africaine. Le secteur agricole africain est actuellement dominé par 62% de systèmes agricoles traditionnels, contrairement aux systèmes agricoles mondiaux composés d'une agriculture plus intégrée et modernisée, accompagnée d'une transformation, d'une logistique, d'une vente au détail et d'un approvisionnement en intrants modernes.

Reconnaisant que le Programme commun pour les agro-parcs africains (CAAP) a été lancé comme l'une des initiatives concrètes de l'Union africaine pour conduire le continent vers la réalisation des engagements du PDDAA de Malabo, en particulier celui de "tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles" dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), du développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), de la dynamisation du commerce intra-africain (BIAT), du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Se félicitant des ambitions des CAAP en tant que méga-initiative de l'Union africaine visant à créer des pôles agro-industriels régionaux et des corridors alimentaires qui répondront à la demande du continent pour des interventions visant à : (i) augmenter l'offre de produits agricoles produits localement, (ii) inverser les projections sur les importations alimentaires africaines et (iii) transformer les produits agricoles en valeur ajoutée pour stimuler le commerce et les investissements intra-africains.

Reconnaissant que le processus émergent d'agro-industrialisation en Afrique a un rôle central à jouer dans la croissance durable des pays en favorisant l'industrialisation plus large requise pour atteindre les ODD, en particulier les ODD (1) Pas de pauvreté, (2) Faim zéro, (3) Bonne santé et bien-être, (8) Travail décent et croissance économique, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (12) Consommation et production responsables, (13) Action climatique, et (17) Partenariats pour les objectifs. L'Agenda 2030 pour le développement durable reconnaît l'importance d'une industrialisation inclusive et durable pour relever les défis urgents du développement.

Se félicitant de l'engagement des ministres africains de l'agriculture, par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'UA, et d'autres parties prenantes d'avoir une convergence sur les agro-parcs africains communs (CAAP) comme l'un des moyens les plus prometteurs pour améliorer considérablement la compétitivité des industries et des entreprises africaines en réalisant des économies d'échelle, en promouvant la transformation locale et la valeur ajoutée des produits agricoles, et en offrant des emplois à une plus grande partie de la jeunesse africaine.

Prenant acte des résolutions adoptées lors de la troisième (3^e) session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, tenue du 21 au 25 octobre 2019, à Addis-Abeba, en Éthiopie, au cours de laquelle les ministres africains ont largement débattu des avantages de l'agro-industrialisation pour le continent ont résolu : d'ADOPTER les CAAP en tant que programme contribuant à la mise en œuvre de la ZLECAf ; d'ADOPTER le riz, le maïs, le manioc et l'igname, le bétail (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles), la pêche et l'horticulture comme produits agricoles stratégiques clés pour la mise en œuvre des CAAP ; de SOUTENIR la Commission de l'UA dans la mise en œuvre de la première phase de l'étude préliminaire, de la planification et de la conception des CAAP ; et de DEMANDER à la Commission d'identifier les partenaires clés qui peuvent collaborer et mobiliser conjointement les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre des CAAP.

En outre, prenant acte des Résolutions de la Quatrième (4^e) Session Ordinaire du Comité Technique Spécialisé (CTS) sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement, tenue en Décembre 2021, dans laquelle les Ministres africains ont discuté à nouveau et : SE SONT ENGAGÉS à soutenir les activités de sensibilisation et d'engagement des dirigeants sur les CAAP en intervenant auprès de leurs collègues ministres en charge des finances et du commerce dans leurs pays respectifs ; ONT INVITE les membres du Bureau du CTS à soutenir les missions d'engagement des dirigeants et de plaidoyer organisées pour les experts/émissaires de haut rang qui seront chargés et affectés à des missions auprès des chefs d'État africains et des investisseurs de haut niveau pour promouvoir les CAAP ; ONT DEMANDÉ à la CUA de poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources afin de disposer

de ressources adéquates pour la mise en œuvre réussie des activités prévues ; ONT DEMANDÉ à la Commission de l'UA de développer des critères pour évaluer l'éligibilité des États membres à accueillir un projet de démonstration des CAAP.

Rappelant le lancement de la phase opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en juillet 2019 à Niamey, qui coïncide avec les CAAP, dans le but de créer un marché continental unique pour les biens et les services, avec une libre circulation des hommes d'affaires et des investissements, et ainsi ouvrir la voie à l'accélération du commerce intra-africain par une meilleure harmonisation et coordination de la libéralisation et de la facilitation du commerce et des instruments à travers l'Afrique.

Reconnaissant que la poursuite des objectifs communs de l'Afrique en matière de croissance agricole accélérée et de transformation pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance en Afrique ne doit pas être une option, mais plutôt un élément vital pour libérer le potentiel de développement de l'Afrique et sa souveraineté effective.

Et par la présente :

Premièrement). **S'engagent** à déployer des efforts conjoints pour soutenir l'Union africaine au cours de la première phase de mise en œuvre des CAAP, en vue de lancer au moins dix (10) projets de démonstration de CAAP d'ici à 2025, conformément aux critères approuvés pour les projets de démonstration de CAAP, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'Agro-Parc Zambie-Zimbabwe, qui constitue un CAAP pilote.

Deuxièmement). **S'engagent** à soutenir l'UA dans la mise en œuvre des activités récurrentes des projets de démonstration des CAAP en : i) aidant les gouvernements sélectionnés à produire une étude de pré faisabilité dans les zones sélectionnées à forte productivité agricole avec un potentiel de développement de l'agrobusiness pour les projets ; ii) préparant un plan directeur standard pour les projets de démonstration des CAAP ; iii) établissant et renforçant la capacité d'un véhicule à usage spécial pour diriger les projets de démonstration des CAAP ; iv) facilitant l'engagement de plusieurs parties prenantes, et v) mobilisant des ressources supplémentaires et des activités de promotion des investissements pour le développement des projets de démonstration des CAAP.

Troisièmement). **Invitent** la Commission de l'UA, les agences de développement de l'UA et les communautés économiques régionales (CER) à jouer un rôle de coordination dans la mise en place des dispositions nécessaires de mise en œuvre et de partenariat avec les mesures

nécessaires de politique commerciale transfrontalière, aux niveaux national et régional, afin de soutenir les processus d'établissement des CAAP.

Quatrièmement). **Invitent** la Commission de l'UA, les agences de développement de l'UA et les communautés économiques régionales (CER) à s'engager auprès des investisseurs du secteur privé africain, des personnalités du monde des affaires et des gouvernements africains pour stimuler les investissements privés et publics dans les agro-industries de manière à exploiter le fort potentiel existant du marché des capitaux africains, tels que les fonds de pension, les fonds souverains et les fonds d'investissement privés.

Cinquièmement). **Invitent** les partenaires de développement à s'engager à soutenir financièrement l'Union africaine dans la conduite des processus inclusifs nécessaires impliquant les ministères du commerce et de l'industrie, des finances, de l'agriculture, des terres et des ressources naturelles, les investisseurs privés et les diasporas, ainsi que les institutions universitaires et de recherche, les institutions financières, entre autres, afin d'établir une plateforme dynamique qui accélérera la création des agro-parcs africains communs.